

LES PANIERS TERRI'AIN

CONTRAT

Ce contrat est organisé par « Les paniers Terri'Ain » et est régi par les statuts de l'association Terri'Ain et le règlement intérieur.

Il est établi en trois exemplaires entre:

Christèle Margon,
route des champs riottier
01480 JASSANS RIOTTIER.
(dénommée « la productrice »)

et

NOM ET
PRENOM.....
ADRESSE.....

.....

.....
TEL.....
.....PORTABLE.....
MAIL.....
@.....
(dénommé « l'adhérent/e »)

Pour une durée de.....mois à compter du/2012 (jusqu'à la fin de l'année civile en cours)

La productrice s'engage à fournir à l'adhérent/e un panier de légumes frais et de saison, issus de son exploitation certifiée Agriculture Biologique aux échéances fixées par le règlement intérieur. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus. La productrice s'engage à être présente ou à se faire représenter lors des distributions.

L'adhérent/te s'engage à acheter l'ensemble des paniers de légumes certifiés AB prévus au contrat et à venir les chercher à la boutique « **Côté rue Côté jardin** » 65 rue Gambetta 01400 Châtillon sur Chalaronne. Il s'engage à participer aux distributions.

La boutique « Côté rue, Côté jardin » n'est qu'un point de dépôt et met ses locaux à disposition des Paniers Terri'Ain à titre gracieux (la boutique n'est pas un intermédiaire financier entre l'adhérent/e et la productrice).

L'adhérent/te qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association Terri'Ain (10 € par an et par famille, chèque à libeller à l'ordre de l'Association Terri'Ain).

En signant ce contrat, l'adhérent/te déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des paniers des Terri'Ain et s'engage à le respecter.

Je souhaite (rayer la mention inutile):

des paniers à 15€

des paniers à 10€

réglés par :

.... chèques de € chèques de.... €
+ ... chèque de€	+ ... chèques de.....€
+ ... chèques de 15 €	+ ... chèques de 10 €

établis à l'ordre de Mme Christèle MARGON que je remets ce jour au trésorier de l'association.

Fait à Châtillon sur Chalaronne le

Signatures (faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »):

« la productrice »

« l'adhérent/e »

J'autorise que l'association puisse communiquer mes coordonnées aux autres adhérents :
(rayer la mention inutile)

oui ou non

NB :

- Le contrat est à imprimer et remplir en 3 exemplaires (1 pour l'adhérent, 1 pour la productrice et 1 à conserver à la boutique en cas de contrôle de la DGCCRF)
- Le tableau des chèques (cf ci-dessous) est à imprimer et remplir en 1 seul exemplaire.
- **ATTENTION** : si les jokers (adhérent/productrice) ne sont pas utilisés pendant l'année, les chèques correspondant seront TOUS encaissés en décembre 2012 en plus du chèque de décembre
- Le nombre et le montant des chèques vous seront notifiés lors de votre inscription (variables selon la date d'adhésion)

Nom Adhérent :	Paniers à 10 euros		Paniers à 15 euros	
Nom chèque :	Montants chèques	Numéros chèques	Montants chèques	Numéros chèques
Adhésion TerriAin	10		10	
Joker 1 Chrystèle	10		15	
Joker 2 Chrystèle	10		15	
Joker 1 Adhérent	10		15	
Joker 2 Adhérent				
Joker 3 Adhérent				
Chèque mensuel 1				
Chèque mensuel 2				
Chèque mensuel 3				
Chèque mensuel 4				
Chèque mensuel 5				
Chèque mensuel 6				
Chèque mensuel 7				
Chèque mensuel 8				
Chèque mensuel 9				
Chèque mensuel 10				
Chèque mensuel 11				

Le nom présent sur les chèques n'est à remplir que s'il est différent de celui de l'adhérent

Le numéro des chèques mensuels ne correspondra pas forcément au mois où il sera encaissé

Le nombre et le montant des chèques vous seront notifiés lors de votre inscription